

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilie Cayouette

<https://www.cadre21.org/membres/29646f19905a559f00028f88>

Date d'obtention : 2021-06-11 18:46:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto encadre les interventions des intervenants en milieu scolaire. C'est une méthode qui vise le partenariat entre le milieu scolaire, le service de police et le DPCP. La trousse d'interventions Sexto est munie d'étapes à suivre et celles-ci peuvent différer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant de la part des étudiants visés. Même en ayant de bonnes intentions d'intervention, en aucun cas une image ou un vidéo ne peut être regardée par un intervenant scolaire faute de commettre un acte illégal.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Aussitôt qu'une situation de sextage sera abordée dans l'école, les intervenants et la direction devront tous agir conformément et utiliser la trousse d'intervention Sexto pour pouvoir comprendre davantage la situation. En suivant les étapes et en rencontrant les différentes personnes impliquées, les intervenants scolaires entament un travail de protection des victimes et aident à l'efficacité des interventions à venir de la part du service de police et du DPCP.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je suivrai rigoureusement les étapes de la trousse et je porterai attention particulièrement à l'acte possiblement malveillant pour ne pas sortir de mon mandat d'intervenant scolaire.